



Journées de réflexion et assemblée générale 2017

Atelier échange de pratiques - La prison, la parole et l'écrit

FACILITER LA PRISE DE PAROLE DANS UN CONTEXTE JUDICIAIRE

Animé par Laetitia TAMADON membre de LAPAC

Intervenants : Hélène CASTEL présidente de l'association LAPAC, Martin DENOUN membre de LAPAC

15 participants de diverses associations : DES Maintenant en Europe, ASF, MRS, AFDV84, Prison Justice 59, Art et prison France, GPSE, ANVP, FARAPEJ

Introduction

* But de l'atelier = favoriser des échanges de pratiques entre associations et échanger sur les réflexions et les problématiques que les actions de l'association La parole est à l'accusé (LAPAC) peuvent susciter.

* Point de départ : prise de conscience des enjeux de la prise de parole dans un contexte judiciaire.

Création de LAPAC pour répondre à certaines questions et différents constats :

- *constat de ce que représente la prise de parole dans un contexte judiciaire*. C'est un contexte très particulier puisque être confronté à la justice pénale est une épreuve à tous les plans (moral, physique, matériel..) et en même temps, la parole a une place centrale (et ce dès la garde à vue, en détention provisoire, devant le juge d'instruction, les experts jusqu'au procès et parfois même au delà)

- *constat du fait que dans ce contexte de confrontation à la justice pénale, il existe de fortes inégalités entre les personnes*, la plus importante étant l'inégalité socio-culturelle : une grande partie des personnes confrontées à la justice pénale est issue de milieux pauvres surtout en correctionnel : ce sont souvent des personnes de nationalité étrangère, sans domicile...

On peut imaginer les décalages qui se créent alors entre la façon dont une personne confrontée à la justice pénale va s'exprimer et la maîtrise de ce même langage par les professionnels (des policiers aux magistrats).

- *constat de l'impact que peut avoir le vécu des audiences et de la procédure pénale sur les personnes condamnées* et notamment sur la façon dont elles vivent leur peine ensuite. Les personnes qui ne se sont pas senties entendues à l'audience nourrissent souvent du ressentiment, un certain sentiment de victimisation, l'impression que quelqu'un d'autre qu'eux a été jugé, qu'ils n'ont pas été entendus. Ceci nourrit la récurrence inévitablement.

La question est donc de savoir quel est le sens du procès, des prises de parole et de toutes ses conséquences futures. Cette question est apparue comme primordiale car elle concerne le rapport entre les justiciables et la justice et la légitimité que ces premiers accordent ou non à cette dernière.

LAPAC est née de ces constats, de cette question, et de l'expérience de la présidente. Elle a été créée fin 2009 avec une double mission :

—> créer dans les maisons d'arrêt un accompagnement auprès des personnes prévenues pour se préparer à leur procès, un espace où ils peuvent réfléchir sur leur prise de parole future tout au long du parcours pénal. Cette mission s'est notamment concrétisée dans une expérimentation menée à la prison de la Santé en 2013-2014.

—> faire réfléchir les professionnels et la société civile aux conditions de la prise de parole lors du procès pénal. Cette mission va se concrétiser prochainement, notamment avec l'organisation d'un colloque à l'automne 2017 rassemblant différents acteurs : des magistrats, des avocats, des experts, des chercheurs...

* Projet pilote mené à la Santé :

C'est une expérimentation menée durant 1 an entre 2013 et 2014 avec 2 sessions de 6 mois et des groupes de 6-8 personnes prévenues dont le procès allait avoir lieu dans un délai supérieur à 3 mois (l'idée étant de pouvoir préparer le procès le plus en amont possible).

Elle s'est faite par le biais d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels. Ils avaient pour objectif de faire en sorte que les personnes puissent aborder la prise de parole aux différents moments de son 'parcours pénal' avec plus de confiance dans leur capacité à pouvoir se faire entendre, tout en arrivant à être elles-mêmes à l'écoute de l'autre. Ces ateliers avaient aussi pour but de les aider à s'appuyer sur leurs ressources personnelles de gestion des angoisses, du stress, de la honte ; qu'ils possèdent mais sans en avoir vraiment conscience.

Ainsi l'objectif recherché est faire en sorte qu'une personne puisse être véritablement acteur de son procès, de raccorder le procès qui se déroule à la façon dont les personnes jugées le vivent.

Discussion

—> *Sur le déroulement concret des ateliers*

Personnes présentes :

6 personnes détenues qui doivent être prévenues, en détention et sans difficultés psychiatriques.

2 intervenants : chacun était de formation professionnelle différente, l'important est l'envie de se former et l'adhésion à la démarche.

Positionnement pendant l'atelier : pas de position de « sachant » puisque LAPAC souhaite que les personnes deviennent acteurs dès l'atelier, que chacun se rende compte des effets de sa parole sur les autres. Ce n'est pas non plus un « coaching », car si c'était le cas il y aurait comme une recette de l'expression claire. La démarche est toute autre : essayer de créer un cadre, un espace où des échanges peuvent se construire pour obtenir un retour sur la manière dont on perçoit telle ou telle chose. Les intervenants évitent de se donner le rôle de celui qui conclue même s'il est clair qu'ils n'ont pas le même objectif que les participants et qu'ils font aussi des retours.

But : ce n'est pas l'acquisition d'un savoir théorique, de théories de la communication mais l'acquisition d'une expérience elle-même : Comment chacun arrive à prendre sa place et comment il se situe par rapport aux autres ? Comment est-ce que les autres perçoivent ce que j'exprime ? Comment je perçois ce que d'autres expriment ? Qu'est ce que cela produit d'être sur la défensive ? etc. *Exemple* : une personne prévenue « *Je me rends compte qu'en vous regardant j'ai pas besoin de répéter* », parce qu'il avait l'impression d'être alors entendu.

Comment je peux me rendre plus souple et adapter ma prise de parole à une situation ? *Exemple* : le juge me fait attendre.

La première fonction du langage est de pouvoir se situer par rapport à l'autre dans une situation inconnue. Cette fonction là est primordiale et si elle n'est pas résolue, le contenu du langage ne pourra pas être perçu. L'expérience acquise est très riche et est sensée dépasser le cadre de l'audience et servir de toute façon à de multiples occasions futures car les personnes apprennent sur elles-mêmes et les autres.

Déroulement les ateliers : les séances sont toutes différentes.

Il n'y a pas forcément de thème car dès le début, des questions les agitent, notamment celle de leur crédibilité. Ils ont beaucoup d'a priori sur le fait qu'ils ne le seront pas, ils sont sur la défensive car le milieu carcéral ne les met pas en confiance. Commence alors un travail autour de ces questions.

Exemples de séances et de leurs bénéfices :

- exercice avec une pile de cartes postales qui illustrent un thème choisi.

Chaque personne en choisit une et dit ensuite pourquoi elle a choisi cette carte pour représenter le thème. Une simple prise de conscience sur le fait que la même carte ne représente pas la même chose d'une fois sur l'autre à une même personne, rend palpable le fait que d'une situation à l'autre on n'est pas dans le même état d'esprit. Une prise de conscience sur la différence de réaction selon les personnes au sujet d'une même carte postale permet quant à elle, d'aborder la question des représentations. Cela conduit à travailler sur la façon dont on les construit pour les dépasser ensuite, ce qui est essentiel dans la communication. De même, cela permet de percevoir puis d'exprimer sa différence et sa subjectivité dans un monde carcéral hostile à la différence et peu propice à l'expression du « je » et à l'affirmation de la particularité de chaque acteur. Les

personnes arrivent généralement au début, avec un discours faussement objectif et de grandes catégories très générales (« eux et nous »).

- jeu de rôles d'audience avec des personnes qui jouent les avocats, d'autres les juges, les personnes prévenues et les spectateurs.

Cela permet de visiter cette situation avec différents positionnements et de se rendre compte qu'en face il y a toujours une personne avec sa subjectivité.

- exercice avec des boules Quiès

Quand l'interlocuteur porte des boules Quiès, cela permet de travailler sur ce qui se transmet au delà des mots et tout en voyant quel effet la prise de parole produit en soi.

—> **Sur la position de LAPAC par rapport aux acteurs judiciaires**

Par rapport à l'avocat ou au psychologue

La position des intervenants de LAPAC ne se confond pas avec celles des avocats ou des psychologues. C'est une position difficile à tenir mais nécessaire car c'est là qu'il y a un vide à remplir et les intervenants ne sont pas là pour compenser un manque juridique ou psychologique. De plus ils n'ont aucune relation avec l'avocat car ils ne s'inscrivent pas dans la stratégie de défense du prévenu.

Mais, il y a quand même, d'une certaine manière un lien avec l'avocat, dans le fait d'aider les personnes prévenues à progressivement s'approprier la procédure en cours, car cela les oblige à se positionner sur certaines choses et à en mettre d'autres sur la table.

Le barreau de Paris a d'ailleurs soutenu l'expérimentation financièrement, car même si l'avocat peut être tenté de confisquer la parole, une personne qui arrive à tenir une place dans le procès est plus facile à défendre.

Nuance sur la confiscation de la parole par l'avocat : pour J-M FAYOL-NOIRETERRE, ancien juge, il faut partir de l'idée que le judiciaire est un combat qui nécessite donc une stratégie et que l'avocat peut avoir une stratégie de défense. La justice avec un grand J n'existe pas et nous avons affaire à des hommes et des femmes avec leur subjectivité.

Par rapport à l'administration pénitentiaire

Pour eux la nécessité de cette intervention était évidente car ils se rendent bien compte que les personnes prévenues sont très peu suivies. Il est maintenant nécessaire de sensibiliser les surveillants à cela également. Ils avaient souhaité participer à la réunion du chef d'EP et des gradés mais ça ne s'est jamais fait.

Le travail de LAPAC intéresse tous les acteurs qui co-construisent l'audience.

—> **Sur la façon dont se déroulent les entretiens selon le type d'affaire dans lesquelles sont mises en cause les personnes prévenues ?**

Il existe une différence fondamentale pour la préparation de quelqu'un qui passe en correctionnelle et quelqu'un qui passe aux assises et ce notamment concernant l'oralité. En correctionnel, les juges connaissent le dossier et donc le principal lieu de l'oralité est dans cette sorte d'oral écrit que constitue le procès verbal, tandis qu'aux assises, où les personnes qui ne connaissent pas le dossier, le président doit faire parler la personne prévenue.

Les deux ateliers mis en place par LAPAC regroupaient ces deux types de procédure. En effet le seul filtre était la nécessité d'être trois mois avant le jour de l'audience et d'être en détention.

Ces trois mois sont primordiaux car le temps avant le procès est très important : la personne prévenue va se trouver face au juge d'instruction et tout le dossier va se constituer à partir de cela.

—> **Sur le travail effectué par LAPAC sur les dossiers des personnes prévenues?**

Trois questions se posent principalement : la question de la culpabilité au sens large, celle de la qualification des faits, et celle des circonstances aggravantes ou atténuantes. En fonction des réponses qu'on peut donner à ces questions, l'attente du procès doit varier considérablement. Ces questions doivent être dans leurs têtes et dans les discussions.

- Aucune connaissance des dossiers par les intervenants de LAPAC
- Travail sur la vérité de la parole et non des faits

Nuance : les personnes qui viennent, ont leur procès en tête et essaient d'obtenir quelques indications : comment s'habiller etc. et beaucoup parlent de leurs affaires. Les intervenants ne sont pas des conseillers mais ils peuvent écouter car parler de l'affaire et dire ce qui les préoccupe est déjà une première étape. Quand on nomme on construit, on est ce qu'on arrive à concevoir et à expliquer à l'autre : cela peut les entraîner.

—> ***Sur les résultats de ces ateliers***

Les effets sur la peine prononcée

La peine ne dépend pas que de la parole, il y a beaucoup d'autres facteurs. De toute façon l'objectif de LAPAC n'est pas de faire en sorte que les personnes aient les plus petites peines mais qu'ils choisissent la place qu'ils auront au procès en relation avec d'autres personnes.

Échos avec ce qui aurait du être fait bien en amont notamment par l'éducation nationale :

LAPAC tente de redonner la parole à des personnes qui ne l'ont pas eu pour des raisons familiales ou éducatives.

Témoignage d'un ancien directeur de CIO : la démarche de LAPAC le renvoie à 40 ans d'activité professionnelle où il assiste notamment à des conseils de discipline et où on conclut souvent que l'absence de parole sur le vécu provoque le passage à l'acte.

C'est une question essentielle : si on ne change pas les pratiques de l'éducation nationale on ne changera pas le fonctionnement de la justice.

—> ***Sur le projet de sensibilisation des autres acteurs judiciaires aux enjeux de la prise de parole***

- Nécessité d'une sensibilisation des surveillants
- Nécessité d'une formation des magistrats, notamment dans la circulation de la parole

—> ***Sur la continuation du projet pilote***

LAPAC voudrait devenir un organisme de formation pour proposer à des groupes de personnes intéressées de constituer une équipe et de mettre en place les conditions pour que ce projet soit reconductible. Les personnes recherchées ne seraient pas recrutées sur leur formation professionnelle mais sur leur adhésion à la démarche et sur son acceptation à passer par une formation qui impliquerait forcément une certaine décontraction de représentations.

Volonté d'une extension de ce projet au milieu ouvert.

Proposition: extension à une préparation à la commission de discipline ou à l'audience de libération conditionnelle? Peut être, même si ce n'est pas encore la priorité.